Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260601-DEL04_2026CCAS-DE

CCAS
SAINT-ALLOUESTRE (Morbihan)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S.

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an mil deux mille vingt six **le 1er juin**
le C.C.A.S. de SAINT-ALLOUESTRE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Madame Martine AUDIC, Maire, Présidente du CCAS
Date de convocation du CCAS : 20 mai 2026

Présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Astrid MAUGUEN, Cindy PICAUD LE ROY, Sarah LE PEN, Sébastien LE ROUX, Christine MOIZAN, Myriam DANIEL, Dominique PICAUD, Danièle CAUDAL, Martine HERVOCHE

Secrétaire : Marie-Hélène JÉHANNO

Délibération n° 04 - 2026 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil d'Administration,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent de **6 093.40 €**

- Décide de reporter, au budget primitif 2026, l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour copie conforme,
la Présidente, Martine AUDIC

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SAINT-ALLOUESTRE (Morbihan)

Certifié exécutoire
le
la Présidente,